



Ville de TOURNAI

Conseil Communal

Compte-rendu de la séance du 17 mars 2008

Le Conseil Communal a pris connaissance :

- ✓ Que la délibération fixant la **contribution 2008 de la Ville de Tournai à la Zone de Police du Tournaisis** a été approuvée par Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut.
- ✓ Du remplacement de deux membres décédés de la **Commission du Marché aux Fleurs**.
- ✓ Que les 21 adolescents qui composent le **Conseil Consultatif des Jeunes de Tournai** ont reçu le prix Arthur Haulot pour leur projet « La démocratie locale à Tournai, vivante à travers ses acteurs d'hier et d'aujourd'hui ». Ce prix délivré par le Ministre Courard et Madame Moussia Haulot s'adresse à l'ensemble des Conseils Communaux des enfants et de la jeunesse de Wallonie.
Un prix de 7.000 euros leur a été remis pour permettre de mettre en œuvre le projet qui sera développé sous deux axes :
 - la réalisation d'un parcours citoyen à travers la Ville qui empruntera les rues portant le nom de personnages qui se sont battus pour la démocratie.
 - l'organisation d'une grande fête de la tolérance avec des concerts et des spectacles destinés aux jeunes et moins jeunes (date prévue, le 29 septembre 2008 à la Maison de la Culture).
- ✓ Que le Collège Communal du 28 février 2008 a décidé de renoncer à l'organisation de la **Nuit Wallonne de l'Obscurité à Tournai** pour deux raisons :
 - l'insécurité que pourrait générer cette opération sur avis de la Police zonale du Tournaisis
 - les 800 euros que réclame Netmanagement pour frais de déclenchement et de « réenclenchement » des cabines électriques.Cette dépense n'étant pas inscrite au budget communal, le Collège a préféré annuler sa précédente décision (20 février 2008) de participer à cette opération.
- ✓ De la question orale de la Conseillère Communale Marie-Christine Lefebvre (Groupe Ecolo) :
« **Un échevinat pour l'égalité des chances, hommes/femmes à Tournai : cette compétence a-t-elle été attribuée ?** »
La réponse apportée par l'Echevin Philippe Robert a permis de rappeler que début des années 90, Madame l'Echevine des Affaires Administratives & Sociales et un agent communal avaient été désignés par le Collège pour encadrer et mettre au point les rapports et plans tel que prévu par l'Arrêté Royal du 27 février 1990 comportant des mesures en vue de la promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes au sein du personnel des Services Publics.
Le Conseil Communal du 28 octobre 2006 a pris connaissance des versions définitives des plans et rapports et des mesures concrètes ont été prises.
Au 31 décembre 2007, sur les 1.473 agents statutaires et contractuels travaillant pour la Ville, 748 sont des hommes et 725 sont des femmes et sans aucune disparité salariale homme/femme.
Le souci du respect de l'égalité des chances se manifeste également au niveau des Services communaux :

- Accueil du citoyen dans les infrastructures culturelles, sportives, l'Office du Tourisme, les Musées, le Service d'Etat-Civil et Population, le Service des Travaux, quels que soient son sexe.
- Dans le cadre du projet « Schéma de Structure Communal » et au sein du Logis tournaisien, une réflexion est menée quant à la création de logements pour familles monoparentales.
- Des dispositions ont été prises pour faciliter la mobilité des personnes à mobilité réduite, en ce compris les mères de famille qui circulent avec une poussette ou un landau.
- Dans la dénomination des rues, la Ville de Tournai a commémoré la mémoire de plusieurs reines et elle entend continuer à honorer des personnalités de sexe féminin.

L'égalité des chances a toujours été une préoccupation de l'Autorité Communale, sans oublier le Centre Public d'Action Sociale et autres associations. Si cette matière ne relève pas spécifiquement des attributions du Bourgmestre ou d'un Echevin, le Collège Communal a l'intention de l'intégrer dans la problématique de la citoyenneté qui dépend de l'Echevin Philippe Robert.

- ✓ De la question du Conseiller Communal Robert Delvigne (Groupe MR) : « **Voici quelques semaines, les Services Communaux ont comblé les ornières apparues sur la Grand Place avec du Tarmac.** Je trouve ce procédé complètement inapproprié et tout à fait inesthétique. Je m'étonne d'autant plus qu'en juillet dernier (ndlr 2007), durant plusieurs semaines des travaux de réfection ont été effectués aux mêmes endroits. S'il n'y a pas de bonne période pour faire des travaux de voiries, il me semble quand même que le mois de juillet est un des plus mauvais moments étant donné la période touristique et la fréquentation des terrasses. Que comptez-vous faire à l'avenir pour remédier à ces désagréments récurrents. »

Monsieur l'Echevin des Travaux Claude Michez a précisé que les réfections avec du tarmac à froid constituent des réparations provisoires destinées à lever l'insécurité pour les usagers. Il a aussi rappelé que les conditions hivernales ne permettent pas une réfection définitive. Compte-tenu du trafic sur la Grand-Place, il n'est pas étonnant que des problèmes réapparaissent.

Lors des études du Plan Communal de Mobilité, on mesurait 13.000 véhicules/jour sur les voiries de la Grand-Place, ce qui constitue une surcharge inadmissible pour le type de revêtement mis en place. La période de réalisation de travaux fixée à juillet n'est certes pas la meilleure pour les touristes et l'Horeca mais elle l'est par les conditions climatiques et par l'absence de l'important trafic généré par la fonction scolaire. Entre les différentes manifestations, travaux et périodes aux conditions climatiques non favorables, il faut faire des choix.

Pour régler définitivement ce problème il conviendrait d'adapter le matériau en zone circulée et de réduire de 50% au minimum le trafic sur la Grand-Place ou d'accepter les aléas de réfections récurrentes.

Le Conseil Communal a décidé :

- ✓ De procéder au traçage de lignes blanches dans la rue de la Ture à Tournai, face au n°15b, pour sécuriser la sortie de véhicules.
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De réserver, afin de réglementer le stationnement des véhicules lourds à la rue des Mouettes à Tournai, le stationnement aux voitures, voitures mixtes et minibus de 17h30 à 8h des deux côtés de la chaussée.
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De réserver, au Bosquet de l'Welle à Froyennes, le stationnement aux voitures, voitures mixtes et minibus. De réserver, rue Roger Lejeune, aux abords de la Gare de Froyennes, sur

le parking en gravier, entre la rue Paul Clerbaux et le passage à niveau, le stationnement aux camions et camionnettes.

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ D'interdire, dans la rue de la Forge à Ere, le stationnement des véhicules côté chiffres impairs dans la partie comprise entre la chaussée Romaine et l'Eglise d'Ere.

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ D'interdire la circulation dans l'avenue des Sorbiers à tout conducteur, excepté les cyclistes, depuis l'avenue des Erables vers le Boulevard Léopold et de délimiter, aux débouchés, des amorces de pistes cyclables pour la circulation à contresens.

[Voté par les groupes PS, cdH et MR - Le groupe ECOLO vote non](#)

- ✓ De modifier le Règlement complémentaire de roulage en réservant, à l'avenue des Bouleaux, un emplacement de stationnement pour les bus scolaires, du lundi au vendredi de 7h à 17h, du côté pair, sur une distance de 10 mètres le long du n°60.

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ D'interdire la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes à la rue de la Source à Froidmont excepté desserte locale.

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ De créer un emplacement de stationnement pour personnes handicapées face à l'immeuble n°56 à la chaussée de Courtrai à Froyennes.

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ De créer un emplacement de stationnement pour personnes handicapées devant le n°41 rue de l'Hôpital à Warchin.

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ De créer un emplacement de stationnement pour personnes handicapées face au n°69 de la rue de la Liberté à Rumillies.

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ De supprimer l'emplacement de stationnement prévu pour personnes handicapées face au n°40/1 de la chaussée de Renaix à Tournai.

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ De supprimer l'emplacement de stationnement prévu pour personnes handicapées face au n°69 de la rue de la rue de la Marnière à Tournai.

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ De limiter la vitesse à 70 km/h sur la chaussée de Lille (N7) entre la limite de l'agglomération de Tournai Ville - signalée par un signal F3 - jusqu'à la limite du territoire de l'entité, soit à la frontière française.

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ De limiter la vitesse à 70 km/h sur la chaussée de Douai entre la limite de l'agglomération de Tournai Ville - signalée par un signal F3 - jusqu'à la limite du territoire de l'entité de Rumes.

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ D'approuver le rapport d'évaluation et le rapport financier pour l'année 2007 du Plan de Prévention de Proximité de la Ville de Tournai.

Le rapport d'évaluation a porté sur les projets mis en œuvre en 2007 à savoir : Cellule de gestion, Maison de Quartier « zone 51 », Service Mobile de Prévention « Bus 29 », Lutte contre la toxicomanie, Travail de rue, Projet PRISM (Prévention, Réduction de Risques et

Information dans les lieux de sortie et dans les mégadancings de Tournai et de Mouscron), Logements de transit, Ecrivains publics, Information de proximité par Infor-Jeunes, Tremplin 2000, Personnel Inter Quartiers (PIQ).

Le montant des subsides octroyés par la Région Wallonne pour l'année 2007 est de 477.194,30 euros.

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ De ratifier la convention de collaboration entre les Autorités Communales et le directeur coordinateur de la Police Fédérale pour la mise à disposition du Centre de Crise de la Police Fédérale de Tournai, dans le cadre du protocole de la gestion d'une situation d'urgence ou de crise du P.C.U.I. (Plan Communal d'Urgence et d'Intervention).

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ De marquer son accord sur le projet de convention entre la Ville de Tournai et la D.G.R.N.E. (Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement de la Région Wallonne) de mise à disposition d'un emplacement d'une superficie de 90 centiares sur une partie du cimetière d'Havennes pour y installer une station télémétrique de mesure de la qualité de l'air ambiant.

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ De retirer de l'ordre du jour le point relatif au projet de convention de collaboration entre la Ville de Tournai et l'ASBL Tournai Télé-Assistance.

- ✓ De marquer son accord sur les termes du projet de convention de gestion du parc situé derrière l'Eglise de Templeuve à signer avec la SA Immodeum. D'amender le projet de convention en modifiant comme suit les heures d'accessibilité au parc public : horaire d'été, de 7h à 22h, du 1^{er} avril au 30 septembre ; horaire d'hiver, de 7h à 20h, du 1^{er} octobre au 31 mars.

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ D'arrêter les termes du contrat de mise à disposition, à titre gratuit, de deux pièces de l'ancien Commissariat de Police rue de l'Athénée au bénéfice de l'ASBL C.A.P.A.M. (Centre d'Aide aux Personnes Agées Maltraitées).

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ De passer un marché de fournitures pour l'acquisition de cinq stèles pour Anciens Combattants au cimetière de Froyennes.

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ De prendre acte de la décision prise par le Collège Communal, vu l'urgence et l'impérieuse nécessité, de passer un marché pour des travaux de réfection d'ouvrages d'art et de voiries aux endroits suivants : chemin du Vieux Comté au Mont-Saint-Aubert, rue de Pétrieux à Béclers et rue de la Louche à Maulde.

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ De prendre acte de la décision prise par le Collège Communal, vu l'urgence et l'impérieuse nécessité, de passer un marché pour des travaux de réfection d'ouvrages d'art et de voiries au Hameau de Fourcroix à Blandain.

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ De passer un marché pour des travaux d'enduisage aux endroits suivants : rues Edmond Richard, Oscar Roger et des Déportés de Blandain à Blandain ; rues d'Allain et de la Libération à Ramegnies-Chin ; rues d'Ormont, de la Résistance et de la Cheminée à Kain ; chemin des Bannis au Mont-Saint-Aubert ; rue Louis Bailly à Quartes ; rue de la Ferme du Préeau à Thimougies ; rues de Grand Masure et Sainte-Barbe à Maulde ; rues Pétrieux, de la Barre et Grand Chemin à Béclers.

Les travaux à réaliser sont la fourniture et la pose d'enduits superficiels, la réparation de revêtements hydrocarbonés et la mise à niveau d'éléments localisés pour un montant global estimé à 299.988,04 euros tva comprise.

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ De passer un marché pour des travaux de curage et de clayonnage de fossés aux endroits suivants : Les Hulans, Trieu Ewil, Esparqueaux et rue de Formanoir à Templeuve; rues du Moulin et du Marais à Froyennes ; rue du Pont à Rieu à Saint-Maur ; rue Longuesault à Ere ; rue Morel de Tangry à Froidmont, rue Maretiaux et Grand Chemin à Havinnes; rues du Miroir, de la Besace et de la Fleur de Bouquette à Melles; rues de Mansart, de Brigaude, Froidmanteau, du Val de Maulde, et du Maréchal à Maulde; rue Elisabeth à Vezon; chemin du Ruisseau à Kain ; rue de la Goudinière à Mont-Saint-Aubert ; rue Bardeau à Mourcourt. Le marché est estimé à 299.981,99 euros tva comprise.

[Voté par les groupes PS, cdH et MR - Abstention du groupe ECOLO](#)

- ✓ De passer un marché de services pour la restauration des atlas des chemins vicinaux de Froyennes et de Lamain pour un montant estimé de 4.000 euros tva comprise.

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ De passer un marché de travaux pour le raccordement électrique du bâtiment destiné à accueillir la centrale de cogénération du projet « Gazenbois » pour un montant estimé de 7.971 euros hors tva.

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ De passer trois marchés pour des travaux de remplacement de chaudières aux écoles communales de Gaurain et de Templeuve pour un montant estimé de 68.790 ;92 euros tva comprise ; des travaux de remplacements de châssis à l'école communale « De Gaulle » à Tournai pour un montant estimé de 17.000 euros tva comprise ; des travaux liés au chauffage aux écoles communales de Gaurain et divers bâtiments communaux pour un montant estimé de 13.765,18 euros tva comprise.

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ De passer cinq marchés de fournitures pour l'acquisition de matériaux destinés à des travaux d'aménagements à la Maison Communale de Gaurain-Ramecroix dans les locaux utilisés par l'O.N.E. (Office de la Naissance et de l'Enfance) pour un montant global estimé de 6.997,62 euros tva comprise.

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ De passer un marché de travaux pour l'installation d'une cuisine équipée dans la conciergerie du camping de l'Orient, estimé à 5.500 euros tva comprise.

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ De passer un marché de fournitures pour l'acquisition d'une calandre industrielle destinée à la laverie de la Crèche Communale « Clos des Poussins » et estimé à 4.000 euros tva comprise.

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ De passer un marché de fournitures pour le remplacement de la borne de gestion des files d'attente et des écrans d'affichage de la salle d'attente du Service des Affaires Administratives et Sociales et d'un montant estimé à 7.574,60 euros tva comprise.

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ De passer un marché pour l'acquisition et l'aménagement d'un container destiné au porte-container du Service Incendie et estimé à 14.000 euros tva comprise. La dépense sera couverte à 75% par la dotation de la Régie Provinciale Autonome.

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ De passer un marché pour l'acquisition d'un véhicule de type camionnette et ses accessoires destiné au Service Incendie et estimé à 18.000 euros tva comprise.
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De retirer de l'ordre du jour le projet d'acquisition d'une nacelle télescopique à mât vertical destinée aux Services Techniques.
- ✓ De passer un marché de fournitures pour l'acquisition de dix véhicules pour le Service des Travaux comme suit : quatre camionnettes avec benne basculante de 3,5 tonnes, une camionnette fourgon de 3,5 tonnes, une camionnette fourgon de 2,7 tonnes et quatre camionnettes de type fourgonnettes. Le marché est estimé à 190.000 euros tva comprise.
[Voté par les groupes PS, cdH et MR - Abstention du groupe ECOLO](#)
- ✓ De passer un marché pour l'acquisition de matériel d'équipement destiné au Service des Plantations : tracteur porte-tondeuse, tondeuse autoportée, arroseurs-pulvérisateurs, tondeuses autotractées, débroussailleuses professionnelles, taille-haies thermiques, brouettes de pulvérisation sur deux roues, enrouleur epoxy et pulvérisateur à dos, motoculteur à moteur thermique, paire de balais métalliques, souffleuse autotractée, broyeur de branches à essence, benne basculante à ridelles, souffleuses à dos avec moteur à essence. Le marché est estimé à 88.000 euros tva comprise.
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De passer un marché de services pour la réparation de l'embrayage du camion destiné à la collecte des immondices et immatriculé PKZ850. Le marché est estimé à 3.525 euros tva comprise.
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ Prendre acte de la décision prise en urgence par le Collège Communal, en urgence, de passer un marché de services pour la réparation de l'embrayage hydraulique de l'hydrocureuse immatriculée HIR963.
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ D'approuver des modifications à apporter à la voirie dans la rue Docteur Emmanuel Lecoq à Warchin à savoir : exclure le lot 5 des lots à bâtir, et exclure les lots 5 et 6 du lotissement dans le cadre du projet de création de lots à bâtir introduit par le C.P.A.S. (Centre Public d'Action Sociale de Tournai).
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De marquer un avis favorable sur l'Arrêté du Gouverneur ff du 21 janvier 2008 et sur le décompte établi par le Bureau de Sécurité Civile de la Province de Hainaut fixant les montants alloués au Service Incendie pour ses frais de fonctionnement.
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ D'arrêter le règlement-taxe sur les immeubles inoccupés pour les exercices 2008 et 2009.
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ D'arrêter le règlement-taxe sur les carrières pour l'exercice 2008.
[Voté par les groupes PS, cdH et MR - Abstentions du Conseiller Communal J.J. Carboneille \(Groupe MR\) et du groupe ECOLO](#)
- ✓ De ratifier la convention de partenariat passée entre la Ville de Tournai et les Editions de l'Avenir (Courrier de l'Escaut) dans le cadre des Olympiades d'orthographe organisées le 8 mars 2008. Cette convention assurait la couverture gratuite de l'événement dans différents journaux du groupe « Editions de l'Avenir »
[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ D'autoriser le prêt de l'œuvre « La vierge à l'Enfant » de Roger Van Der Weyden du 21 novembre 2008 au 22 février 2009 au Städel Museum de Francfort et du 20 mars au 21 juin 2009 au Staatliche Museen de Berlin. En contrepartie il est demandé de pouvoir bénéficier, lors de futurs projets d'exposition, du prêt de « La Madonne de Médicis » et « Charles le Téméraire » de Roger Van Der Weyden.
[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ De marquer son accord sur la restitution, aux Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique, de l'œuvre, en prêt temporaire, de Jacob Jordaens intitulée « Jésus instruisant Nicodème » en échange de l'œuvre « Le roi boit » de Jacob Jordaens.
[Voté à l'unanimité](#)